



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ OIL OF THYME

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit OIL OF THYME

Numéro du produit 63084

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Industrie Agro-Alimentaire Additif de nourriture / alimentation

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Solutions Belgium N.V.  
Riverside Business Park Building G  
Bd International 55  
Internationalelaan 55  
1070 Brussels  
Belgium  
+32 (0)2 525 05 11  
+32 (0)2 520 17 51  
SDS.EMEA@univarsolutions.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

Sds No. 63084

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Repr. 2 - H361

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 2 - H411

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger



## OIL OF THYME

<b>CAMPHENE</b> <1%		
Numéro CAS: 79-92-5	Numéro CE: 201-234-8	
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1	
<b>Classification</b>		
Flam. Sol. 2 - H228		
Eye Irrit. 2 - H319		
Aquatic Acute 1 - H400		
Aquatic Chronic 1 - H410		
<b>OCT-1-ENE-3-OL</b> <1%		
Numéro CAS: 3391-86-4	Numéro CE: 222-226-0	
Facteur M (aigu) = 1		
<b>Classification</b>		
Acute Tox. 4 - H302		
Acute Tox. 4 - H332		
Skin Irrit. 2 - H315		
Eye Irrit. 2 - H319		
Aquatic Acute 1 - H400		
<b>(±)-1-METHYL-4-(1-METHYLVINYL)CYCLOHEXENE</b> <1%		
Numéro CAS: 7705-14-8	Numéro CE: 231-732-0	
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1	
<b>Classification</b>		
Flam. Liq. 3 - H226		
Skin Irrit. 2 - H315		
Skin Sens. 1 - H317		
Aquatic Acute 1 - H400		
Aquatic Chronic 1 - H410		
<b>p-MENTHA-1,4(8)-DIENE</b> <1%		
Numéro CAS: 586-62-9	Numéro CE: 209-578-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119982324-34-XXXX
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1	
<b>Classification</b>		
Flam. Liq. 3 - H226		
Skin Sens. 1B - H317		
Asp. Tox. 1 - H304		
Aquatic Acute 1 - H400		
Aquatic Chronic 1 - H410		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

**Nom du produit** OIL OF THYME

**Commentaires sur la composition** Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

## OIL OF THYME

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.
<b>Ingestion</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.
<b>Contact cutané</b>	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Continuer à rincer. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion.
<b>Contact cutané</b>	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque de graves brûlures.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Indications pour le médecin</b>	Traiter en fonction des symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées
------------------------------------	--

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Produits de combustion dangereux</b>	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.
---	---

#### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie</b>	Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque.
<b>Équipements de protection particuliers pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.
----------------------------------	--

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

## OIL OF THYME

**Précautions pour la protection de l'environnement** Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Prévoir une ventilation suffisante.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Prévoir une ventilation suffisante.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Stocker à des températures supérieures à > 8°C.

**Classe de stockage** Stockage de liquides inflammables.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

#### (±)-1-METHYL-4-(1-METHYLVINYL)CYCLOHEXENE

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 50 ppm 300 mg/m<sup>3</sup>

#### *p*-MENTHA-1,4(8)-DIENE (CAS: 586-62-9)

<b>DNEL</b>	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 5.12 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1.45 mg/kg/jour
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.26 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.73 mg/kg/jour
	Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.73 mg/kg/jour
<b>PNEC</b>	eau douce; 5.2 µg/l
	eau de mer; 0.52 µg/l
	Station d'épuration des eaux usées; 3 mg/l
	Sédiments (eau douce); 0.581 mg/kg
	Sédiments (eau de mer); 58.1 mg/kg
	Sol; 113 µg/l

## OIL OF THYME

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

**Protection des mains** Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

**Autre protection de la peau et du corps** Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

**Mesures d'hygiène** Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail.

**Protection respiratoire** Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN 136/140/141/145/143/149

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Jaunâtre.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	63°C
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.

## OIL OF THYME

<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité relative</b>	0.915 - 0.935 @ 25°C
<b>Densité apparente</b>	Pas d'information disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	Pas d'information disponible.
<b>Coefficient de partage</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Viscosité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés explosives</b>	N'est pas considéré comme explosif.
<b>Explosif sous l'influence d'une flamme</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

### 9.2. Autres informations

<b>Indice de réfraction</b>	1.495 - 1.505
<b>Taille de particules</b>	Pas d'information disponible.
<b>Poids moléculaire</b>	Pas d'information disponible.
<b>Volatilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Concentration de saturation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température critique</b>	Pas d'information disponible.
<b>Composé organique volatile</b>	Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ces composants.
-------------------	---

### 10.2. Stabilité chimique

<b>Stabilité chimique</b>	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
---------------------------	--

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.
---	--

### 10.4. Conditions à éviter

<b>Conditions à éviter</b>	Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.
----------------------------	---

### 10.5. Matières incompatibles

<b>Matières incompatibles</b>	Oxydants.
-------------------------------	-----------

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

## OIL OF THYME

**Produits de décomposition dangereux** Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 1.924,27

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves brûlures.

##### Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

##### Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

##### Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

##### Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Susceptible de nuire à la fertilité.

Toxicité pour la reproduction - développement Susceptible de nuire au fœtus.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Risque présumé d'effets graves pour les organes .

##### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

##### Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

##### Inhalation

Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

##### Ingestion

Nocif en cas d'ingestion.

##### Contact cutané

Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.

##### Contact oculaire

Provoque de graves brûlures.

##### Informations toxicologiques sur les composants

##### THYMOL

##### Toxicité aiguë - orale

## OIL OF THYME

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 980,0

**Espèces** Rat

**ETA orale (mg/kg)** 980,0

### PARA CYMENE

#### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 3.669,0

**Espèces** Rat

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** DL<sub>50</sub> 3669 mg/kg, Orale, Rat

**ETA orale (mg/kg)** 3.669,0

#### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Inhalation** Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Toux.

**Ingestion** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Contact cutané** Le liquide peut irriter la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Contact oculaire** Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

### CARVACROL

#### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 810,0

**Espèces** Rat

**ETA orale (mg/kg)** 810,0

### CAMPHENE

#### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** DL<sub>50</sub> >5000 mg/kg, Orale, Rat

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** DL<sub>50</sub> >2500 mg/kg, Cutanée, Lapin

**Inhalation** Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

**Ingestion** Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

**Contact cutané** Légèrement irritant.

**Contact oculaire** Irritant pour les yeux.

**OIL OF THYME****OCT-1-ENE-3-OL****Toxicité aiguë - orale**

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg) 340,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 340,0

**Toxicité aiguë - cutanée**

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg) 3.300,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 3.300,0

**Toxicité aiguë - inhalation**

ETA inhalation (gaz ppm) 4.500,0

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 11,0

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 1,5

**p-MENTHA-1,4(8)-DIENE****Toxicité aiguë - orale**

Indications (DL<sub>50</sub> orale) DL<sub>50</sub> 3850 mg/kg, Orale, Rat

**Toxicité aiguë - cutanée**

Indications (DL<sub>50</sub> cutanée) DL<sub>50</sub> > 2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

**Sensibilisation cutanée**

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.  
Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Sensibilisant.

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Essais de génotoxicité - in vitro Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif.

**Danger par aspiration**

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**Écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Informations écologiques sur les composants****PARA CYMENE**

**Écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**CAMPHENE**

## OIL OF THYME

**Écotoxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Toxique pour les organismes aquatiques.

### Informations écologiques sur les composants

#### PARA CYMENE

**Toxicité** Toxique pour les organismes aquatiques.

#### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heure: 48 ppm, Poissons

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CL<sub>50</sub>, 48 heure: 6500 µg/l, Daphnia magna

#### CAMPHENE

#### toxicité aquatique aiguë

**C(E)L<sub>50</sub>** 0.1 < C(E)L<sub>50</sub> ≤ 1

**Facteur M (aigu)** 1

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heures: 0.1-1 mg/l, Poissons

#### toxicité aquatique chronique

**Facteur M (chronique)** 1

#### OCT-1-ENE-3-OL

#### toxicité aquatique aiguë

**C(E)L<sub>50</sub>** 0.1 < C(E)L<sub>50</sub> ≤ 1

**Facteur M (aigu)** 1

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heures: 1.8 mg/l, Poissons

#### (±)-1-METHYL-4-(1-METHYLVINYLCYCLOHEXENE

#### toxicité aquatique aiguë

**C(E)L<sub>50</sub>** 0.1 < C(E)L<sub>50</sub> ≤ 1

**Facteur M (aigu)** 1

#### toxicité aquatique chronique

**Facteur M (chronique)** 1

#### p-MENTHA-1,4(8)-DIENE

#### toxicité aquatique aiguë

**C(E)L<sub>50</sub>** 0.1 < C(E)L<sub>50</sub> ≤ 1

**Facteur M (aigu)** 1

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heures: 0.72 - 6.104 mg/l, Poissons

## OIL OF THYME

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heure: 5.184 mg/kg, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 72 heure: 5.4 mg/l, Algues  
Chronic, NOEC, 72 heure: 3.47 mg/l, Algues

### toxicité aquatique chronique

**Facteur M (chronique)** 1

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

### Informations écologiques sur les composants

#### PARA CYMENE

**Persistance et dégradabilité** Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

#### OCT-1-ENE-3-OL

**Persistance et dégradabilité** La substance est facilement biodégradable.

#### p-MENTHA-1,4(8)-DIENE

**Persistance et dégradabilité** Le produit est facilement biodégradable.

**Biodégradation** - Dégradation 72%: 28 jour  
OECD 301D

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Pas d'information disponible.

### Informations écologiques sur les composants

#### PARA CYMENE

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

#### CAMPHENE

**Potentiel de bioaccumulation** Potentiellement bioaccumulable.

**Coefficient de partage** log Pow: 4.5

#### p-MENTHA-1,4(8)-DIENE

**Potentiel de bioaccumulation** La bioaccumulation est peu probable.

**Coefficient de partage** log Pow: 3.7

### 12.4. Mobilité dans le sol

## OIL OF THYME

**Mobilité** Pas d'information disponible.

### Informations écologiques sur les composants

#### PARA CYMENE

**Mobilité** Indéterminé.

#### CAMPHENE

**Mobilité** Le produit est insoluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### Informations écologiques sur les composants

#### PARA CYMENE

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

### Informations écologiques sur les composants

#### PARA CYMENE

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Ne pas percer ou incinérer, même vide. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1760

N° ONU (IMDG) 1760

N° ONU (ICAO) 1760

N° ONU (ADN) 1760

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

**Nom d'expédition (ADR/RID)** LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT THYMOL, PARA CYMENE)

**Nom d'expédition (IMDG)** LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT THYMOL, PARA CYMENE, CARVACROL, CAMPHENE)

## OIL OF THYME

Nom d'expédition (ICAO) CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (CONTAINS THYMOL, PARA CYMENE)

Nom d'expédition (ADN) LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT THYMOL, PARA CYMENE)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 8

Code de classement ADR/RID C9

Etiquette ADR/RID 8

Classe IMDG 8

Classe/division ICAO 8

Classe ADN 8

Etiquettes de transport



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) II

Groupe d'emballage (IMDG) II

Groupe d'emballage (ICAO) II

Groupe d'emballage (ADN) II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-B

Catégorie de transport ADR 2

Code de consignes d'intervention d'urgence 2X

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 80

Code de restriction en tunnels (E)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## OIL OF THYME

### Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

### Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3

### Directive Seveso - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs

E2

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

## OIL OF THYME

### Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
 CAS: Chemical Abstracts Service.  
 DNEL: Dose dérivée sans effet.  
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.  
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
 PNEC: Concentration prédite sans effet.  
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.  
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.  
 FBC: Facteur de bioconcentration.  
 DBO: Demande biochimique en oxygène.  
 CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.  
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.  
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.  
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.  
 NOEC: Concentration sans effet observé.  
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.  
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.  
 LE50: limite d'exposition 50  
 hPa: Hektopaskal  
 LL50: Lethal Chargement cinquante  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique  
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau  
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA  
 STP Stations d'épuration  
 COV: Composés organiques volatils

### Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë  
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë  
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

### Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

### Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

### Date de révision

24-11-21

### Numéro de version

1.000

### Numéro de FDS

63084

### Statut de la FDS

Approuvé.

## OIL OF THYME

<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H228 Matière solide inflammable. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Signature</b>	Jitendra Panchal

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.